

# Syndicalement vôtre

28 FÉVRIER 2025 | Volume 32 N°7

**SE** Syndicat de l'Enseignement  
**OM** de l'Ouest de Montréal

Projet de loi 89 et semaine de  
prévention de la violence et de l'intimidation



## DES DÉCISIONS POUR NOUS... SANS NOTRE CONCERTATION

Par Sophie Milot, présidente

J'écris ces lignes au lendemain de la victoire du Canada à la *Confrontation des 4 nations 2025*. Fervente de hockey et fière *hockey mom*, je pourrais vous parler des exploits remarquables observés au cours du tournoi. Pourtant, ce n'est pas mon intention aujourd'hui. Entre les divergences d'opinions, le déchirement du tissu social et la rage sur les réseaux sociaux, il a été touchant de constater un élan de [solidarité canadienne](#) derrière une équipe qui représentait son pays. Dans le contexte politique actuel, cela prend un tout autre sens. Je souhaite sincèrement qu'un mouvement similaire émerge pour défendre les enjeux liés à l'éducation.

Un dossier inquiétant est le désir du gouvernement de s'attaquer au rapport de force qui permet aux syndicats d'améliorer les conditions de travail de leurs membres. Le ministre Boulet a présenté dans les derniers jours le projet de loi 89 pour encadrer les grèves ou les lockouts en fonction des « besoins de la population ». Avec ce projet de loi, le gouvernement veut limiter le droit de grève et rendre nécessaire l'inscription de certains secteurs (comme l'éducation) à la liste des services essentiels. Par ailleurs, la ministre Lebel a également annoncé son intention de déposer un projet de loi qui viendra réviser la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*. Les détails viendront, mais d'emblée, le ministre a qualifié le régime actuel de « trop rigide » et « manquant d'agilité ».

Nous devons rester vigilantes et vigilants pour la suite.

Photo : [Getty Images/Bruce Bennett](#)

### DANS CE NUMÉRO

- 02 CONNAISSEZ-VOUS NOS DEMANDES?
- 03 CONGÉ SANS TRAITEMENT : LA DATE LIMITE APPROCHE
- 04 LA TRANSPARENCE SYNDICALE FINANCIÈRE
- 05 PRÉPARATION À LA RETRAITE : ÉTAPES IMPORTANTES

# SUITE DU MOT DE LA PRÉSIDENTE

En début de semaine, Bernard Drainville annonçait la tenue de la première *Semaine de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles*, prévue du 17 au 21 mars 2025. Il va sans dire que [les réactions ont été vives](#) sur les plateformes médiatiques. Heureusement, la partie patronale locale (CSSMB) demandera aux directions d'établissement de faire preuve de flexibilité envers les divers enjeux majeurs. Si votre équipe enseignante n'est pas consultée ou si vous constatez que votre contrat de travail n'est pas respecté, n'hésitez pas à contacter le SEOM afin que la partie syndicale puisse assurer un suivi adéquat.

Selon le Code du travail, les [services essentiels](#) sont limités aux services pouvant «mettre en danger la santé ou la sécurité publique».

Le sujet est primordial pour les enseignantes et les enseignants et le gouvernement doit poser des actions concrètes. Cependant, imposer unilatéralement une programmation et un calendrier, sans tenir compte des réalités du milieu, est inacceptable pour un parti politique disant faire de l'éducation une priorité.



Négo locale

## CONNAISSEZ-VOUS NOS DEMANDES?

Par Simon-Pierre Hébert  
Vice-président aux relations du travail



**Cet article constitue un bon moment pour vous informer des cinq intentions de la présente négociation locale que l'Assemblée générale a adoptées le 29 janvier dernier. Après une longue consultation auprès de ses membres, le Comité de négociation a présenté le cahier de demandes syndicales lors de cette instance.**

### Nos revendications syndicales

- Un meilleur accueil pour les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants en favorisant leur insertion professionnelle et la poursuite de leur carrière au CSSMB;
- Une mise à jour des mécanismes de la convention collective pour tenir compte de l'évolution du marché de l'emploi, des encadrements légaux et de la réalité de l'exercice de la profession;
- Une amélioration des processus afin d'assurer aux enseignantes et enseignants un climat de travail sain, sécuritaire et respectueux;
- Une mise en place de processus permettant au SEOM de mieux exercer son rôle auprès des enseignantes et enseignants;

- Une actualisation et une amélioration des composantes de la tâche pour en optimiser son aménagement.

Ces intentions de négociation comportent plusieurs principes qui vous seront présentés au fil de la négociation via l'infolettre hebdomadaire «Le point de départ». Ces principes, votés en Assemblée générale, comprennent des éléments à considérer. Cependant, ils ne seront pas publiés afin de conserver les stratégies à la table de négociation. Pour suivre l'évolution de la négociation, il est judicieux de mettre en place une [équipe syndicale](#) au sein de votre établissement pour assister au Conseil des personnes déléguées, l'instance qui coordonne la négociation. L'[abonnement](#) à l'infolettre «Le point de départ» est aussi un bon moyen de vous tenir informée et informé.



Congé sans traitement

# LA DATE LIMITE APPROCHE

Par Simon-Pierre Hébert  
Vice-président aux relations du travail

**La date du 15 mars arrive à grands pas. Cette date est l'échéance pour soumettre une demande de congé ou pour renouveler un congé sans traitement pour l'année scolaire 2025-2026, conformément à la clause 5-15.00 de l'Entente locale.**

Deux types de congés sans traitement existent, soit le congé à temps plein et celui à temps partiel.

Les motifs reconnus pour un congé à temps complet sont les suivants :

- Des études relatives à l'enseignement, à temps plein (20 crédits et plus) ou à temps partiel (15 crédits et plus);
- Un congé recommandé par un médecin;
- Une réflexion sur l'orientation professionnelle;
- La mutation de la conjointe ou du conjoint;
- Un évènement familial tragique;
- La conciliation travail-famille ou une promotion.

Le congé à temps partiel est quant à lui accordé sous conditions. Si le nombre de demandes dépasse les quotas prévus à l'Entente locale, la direction doit les prioriser en fonction des trois motifs suivants :

- La conciliation travail-famille;
- La rotation pour favoriser les premières demandes;
- Les affaires personnelles.

En cas de refus de l'octroi d'un congé sans traitement, le SEOM recommande aux membres de demander à la direction de motiver sa décision et, dans un deuxième temps, de communiquer avec la [personne répondante](#) de son établissement. Pour une demande de congé, il faut transmettre ce formulaire qui est disponible sur Clic.



## Nouveautés de l'Entente nationale

L'Entente nationale reconnaît dorénavant le statut «enseignante et enseignant régulier à statut particulier». Bien que les demandes de congé sans traitement soient possibles pour toutes les personnes régulières, les enseignantes et les enseignants à statut particulier (E2) ne sont pas admissibles à de tels congés.



Par Isabelle Filiatrault  
Trésorière

# LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE SYNDICALE



Par Sophie Milot  
Présidente

L'actualité mettait récemment en lumière des allégations selon lesquelles certains dirigeants syndicaux agiraient en toute opacité sur le plan financier, privant leurs membres d'informations essentielles. Qu'en est-il du SEOM? Quels mécanismes garantissent la transparence et protègent les membres?

Le cycle des opérations financières du SEOM repose sur un processus rigoureux, structurant ses activités hebdomadaires, mensuelles et annuelles.

Conformément à l'article 3-2.2 d) des [Statuts du SEOM](#), l'Assemblée générale est responsable « de nommer le cabinet comptable et recevoir son rapport à la fin de l'année financière sur recommandation du Conseil d'administration. » Par conséquent, le SEOM doit, lorsqu'ils ont été audités, soumettre une fois par année ses états financiers aux membres, après la fermeture de l'année fiscale.

Pour les opérations courantes, le SEOM possède une équipe formée de la direction générale, du technicien en comptabilité et paie ainsi que de la personne trésorière, qui effectue des suivis réguliers. De plus, la direction générale présente des rapports périodiques lors de réunions du Conseil d'administration.

Les prévisions budgétaires constituent une autre étape essentielle du cycle financier. Cet exercice permet au SEOM d'inscrire les montants estimés de revenus et de dépenses dans les différents postes budgétaires. Le Conseil des personnes déléguées adopte les prévisions budgétaires recommandées par le Conseil d'administration. Le SEOM travaille avec énormément de minutie et de rigueur afin que ses projections représentent le plus possible la réalité, mais la vie syndicale se composant d'une multitude d'évènements impondérables, des changements apportés a posteriori peuvent tout à fait survenir.



Ces modifications sont alors intégrées à la révision budgétaire présentée en Conseil des personnes déléguées. La révision consiste à rajuster les prévisions, à la hausse ou à la baisse, selon les dépenses et coûts réels. La révision permet de rajuster les prévisions initiales en fonction des dépenses déjà engagées, du nombre de mois qui se sont écoulés, des évènements inattendus qui ont nécessité une sortie de fonds ou l'annulation d'une dépense.

Enfin, pour chaque période triennale, un comité des finances, composé de membres de la base, examine les finances du Syndicat. Ce comité peut également interroger et analyser les politiques et les procédures administratives internes appliquées au SEOM. Il peut aussi émettre au Conseil d'administration des recommandations pouvant améliorer la gestion des finances du Syndicat.

Au SEOM, la saine gestion des cotisations des membres demeure une priorité absolue. L'ensemble des membres du Conseil d'administration et de l'équipe des finances travaillent et prennent leurs décisions en ce sens. Il va sans dire que le SEOM n'aime pas l'amalgame de certains chroniqueurs qui se permettent de mettre tous les syndicats dans le même bateau en utilisant le [scandale](#) dont fait partie la FTQ-Construction. Au SEOM, la transparence et la rigueur restent au cœur de nos engagements envers nos membres.



## La préparation à la retraite

# LES ÉTAPES À FRANCHIR POUR CE JALON IMPORTANT

Par Simon-Pierre Hébert  
Vice-président aux relations du travail

**La retraite dans le milieu de l'éducation marque souvent la fin d'une carrière bien remplie. Voici les différentes étapes à suivre pour que cette transition s'opère de façon la plus harmonieuse possible!**

### 90 jours avant votre retraite

Pour éviter une interruption entre le versement de votre salaire et la réception de vos rentes, Retraite Québec recommande d'entamer votre démarche au moins 90 jours avant votre départ. La future personne retraitée doit lui envoyer le [formulaire](#) prévu à cet effet, en ligne ou par la poste. Dans les faits, une personne qui voudrait prendre sa retraite à la fin de la présente année scolaire devrait transmettre son formulaire un peu avant le 1<sup>er</sup> avril 2025. Elle doit aussi informer l'employeur de sa « démission-retraite » en remplissant ce [formulaire](#) en ligne. Si la personne désire terminer l'année scolaire, elle devra inscrire le 30 juin comme dernier jour de travail payé. Cette décision est irrévocable.



### Nouveauté de l'Entente nationale

L'Entente nationale permet désormais de prolonger un contrat de retraite progressive jusqu'à 7 ans. Pour ce faire, une personne

représentante du secteur des retraites du CSSMB communiquera avec les enseignantes et les enseignants qui terminent leur contrat durant l'année pour connaître leur intention quant à une prolongation possible. Si vous désirez poursuivre votre carrière et que vous n'avez eu aucune nouvelle du secteur des retraites du CSSMB, n'hésitez pas à les contacter.

### Que se passe-t-il par la suite?

L'enseignante ou l'enseignant recevra une confirmation d'acceptation de la demande de la part du Centre de services scolaire (CSS) et de Retraite Québec. Il est important de savoir que la personne devra entamer des démarches auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), car même si elle souscrit au régime d'assurances de l'[APRFAE](#), ce régime est complémentaire à celui de la RAMQ. La personne demanderesse devra aussi fournir, au Syndicat et au CSS, une adresse personnelle de courriel active afin qu'ils puissent la joindre pour toute question de rajustements salariaux suivant les prochaines négociations ou pour lui faire parvenir des formulaires T4 et Relevé 1.

Les membres peuvent communiquer avec l'employeur pour toute question relative à la retraite. Au moment d'écrire ces lignes, la personne désignée par l'employeur était [M<sup>me</sup> Patricia Wehbe](#). La [personne répondante](#) de votre établissement peut vous aider en cas de difficultés. Finalement, l'Association des personnes retraitées de la FAE (APRFAE) met aussi des ressources à votre disposition, dont des séminaires de préparation à la retraite. Visitez le site de l'[APRFAE](#) pour vous inscrire aux séminaires ou pour lire leur trousse de préparation à la retraite. Consultez également la page [Retraite](#) du site web du SEOM.



# JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES LE 8 MARS

Par Geneviève Rousseau  
Pour le Comité du féminisme enseignant

La Journée internationale des droits des femmes prend ses origines dans le mouvement de lutte et de mobilisation des femmes d'Europe et d'Amérique du Nord au début du XX<sup>e</sup> siècle. Manifestations et grèves dénonçaient alors les conditions de travail pénibles, les salaires de misère et le travail des enfants. Ces femmes se battaient aussi pour obtenir le droit de vote. Ouvrières, mères de famille, militantes : leur détermination a inspiré un mouvement qui s'est amplifié et s'est étendu mondialement.

En 1910, lors de la deuxième Conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague, il est recommandé de créer une journée des femmes. À compter de 1922, plusieurs pays d'Europe et du reste du monde commencent à célébrer officiellement la *Journée internationale des femmes* le 8 mars. Aujourd'hui, sous le nom de *Journée internationale des droits des femmes*, elle demeure un symbole fort de lutte et d'engagement féministe.

Des activités s'organisent annuellement pour mettre en lumière les luttes féministes et pour saluer les combats que mènent toujours les femmes pour le respect de leurs droits et leur reconnaissance sociale et politique. Que ce soit le droit à l'éducation, le droit au respect de son corps, de sa personne... l'égalité n'est pas encore atteinte. Voilà pourquoi beaucoup de femmes du monde ont besoin de nos voix.

Cette année, le Collectif 8 mars, qui regroupe des organisations syndicales et des féministes du Québec, nous propose comme thème «Encore en lutte».

## Encore en lutte

*L'horloge se dérègle. Le temps avance, mais nos droits durement acquis peuvent reculer. Chaque grain de sable qui tombe nous rappelle de ne rien lâcher. La droite continue de monter, tout peut basculer.*

*En ce 8 mars, on se tient debout, le poing levé. Ce poing, c'est notre force collective, notre cri de refus. Le symbole de Vénus, dans le creux de notre main, incarne notre liberté : celle de décider de notre corps et de notre vie.*

*Comme l'araignée résiliente qui tisse sa toile, on continue de construire un monde où personne*

*n'est laissé derrière. Chaque victoire, chaque fil ajouté témoigne de notre force face aux obstacles. Ensemble, on tisse un féminisme anti-raciste, anti-impérialiste et résolument inclusif.*

*Dès le 8 mars à l'échelle internationale, la Marche mondiale des femmes se met en mouvement. Au Québec, le 18 octobre, on marchera aux côtés des femmes du monde entier pour affirmer que notre solidarité est plus forte que jamais. Face à la montée de la droite, la lutte s'intensifie et se transforme. Aujourd'hui, nous sommes ENCORE EN LUTTE.*  
(Source : [Collectif 8 mars](#))



Oui, aujourd'hui, nous luttons toujours, tout comme nos grands-mères et nos mères l'ont fait. Certes, nous rêvons d'un jour où notre monde en sera un égalitaire, mais, malheureusement, avec tout ce qui se passe actuellement — la montée de l'extrême droite, la régression de certains droits et acquis — il reste encore des luttes et des combats à mener : dénoncer la violence envers les femmes, la pauvreté, et les choix qui ont causé et aggravent la crise environnementale.

Nous sommes donc :

- > **Encore en lutte** pour mettre fin aux violences faites aux femmes.
- > **Encore en lutte** contre la pauvreté vécue par les femmes.
- > **Encore en lutte** pour la justice climatique et l'avenir de nos filles.



# LE PAIEMENT DES DÉPASSEMENTS EST POUR BIENTÔT

Nathalie Bouchard, conseillère aux relations du travail

Les membres du SEOM dont un de leurs groupes dépasse le maximum d'élèves par classe prévu dans la convention collective seront heureux d'apprendre que le Centre de services scolaire effectuera le paiement de la compensation sur la paie de la mi-mars.

Ce versement couvre la période du début de l'année scolaire jusqu'au 31 janvier 2025. Un autre paiement du dépassement du maximum aura lieu vers la mi-juillet pour couvrir le reste de l'année scolaire.

La compensation pour le dépassement du maximum d'élèves par groupe est calculée selon le nombre d'élèves inscrits pour au moins la moitié des jours de classe d'un mois donné. Par ailleurs, le suppléant occasionnel n'a pas droit à cette compensation.

Les élèves HDAA intégrés peuvent générer, dans certaines conditions, une pondération à priori (c'est le cas des élèves TSA [50], TGC [14] et TRP [53]), selon la [clause 8-9.03](#) de la convention collective.

Celles et ceux qui veulent vérifier s'ils répondent aux critères de dépassement du maximum d'élèves dans leur groupe peuvent consulter la fiche syndicale [Les règles de formation des groupes](#) ou contacter la [personne répondante](#) de leur établissement.

## Renouveau syndical et mobilisation

### CONFÉRENCE D'ALEX CAPUTO-PEARL



Comment un syndicat peut-il mobiliser 35 000 enseignantes et enseignants et bâtir un réel rapport de force ? Pourquoi élargir un comité de négociation à plus de 70 membres ?

En 2014, le *Syndicat des enseignant.es de Los Angeles* a choisi de transformer ses structures pour mieux mobiliser ses membres et renforcer ses liens avec la communauté. Depuis, il s'est illustré par des grèves marquantes qui ont repoussé les limites de la négociation syndicale et contribué au renouveau syndical aux États-Unis. Nous avons le plaisir d'accueillir [Alex Caputo-Pearl](#) à Montréal pour une discussion sur l'importance d'une stratégie syndicale repensée. La présentation sera en anglais, avec traduction simultanée en français.

Seulement 75 [places disponibles](#) pour toutes les centrales syndicales.

Rédaction : Sophie Milot, Simon-Pierre Hébert, Isabelle Filiatrault et le Comité du féminisme enseignant

Édition : Sarah Brabant

Révision linguistique et mise en page : Julie Denis

Le *Syndicalement votre* est une publication numérique diffusée par courriel aux membres du SEOM.

La reproduction et la rediffusion du *Syndicalement votre* sont encouragées avec la mention de la source.

Une production du Service des communications du SEOM | 28 février 2025

## Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal

4792, boulevard Saint-Charles  
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9  
Tél. : 514 637-3548 Fax : 514 637-0000  
[www.seom.qc.ca](http://www.seom.qc.ca) | [webinfo@seom.qc.ca](mailto:webinfo@seom.qc.ca)



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal